



## CSA REA Nouvelle Aquitaine

### 08 juin 2023

## Déclaration liminaire de l'Elan Commun

Pour la première réunion de cette instance régionale nouvelle formule, l'Elan commun souhaite d'abord dénoncer l'envoi tardif des documents de travail préalables à la préparation de cette instance. Le projet de Règlement Intérieur prévoit que les convocations (avec l'ordre du jour) et les documents qui serviront de supports aux échanges soient envoyés au moins quinze jours avant la date de réunion de l'instance. Seulement en cas d'urgence (ce qui n'est pas le cas ici !), ce délai peut être ramené à huit jours. Sans rien présager de la réponse qui nous sera faite - à savoir que pour cette réunion, le règlement intérieur n'a pas encore été validé - cela n'augure rien de bon pour le dialogue social à venir au sein de cette instance !

Nous rappelons que notre capacité à porter la parole des personnels, qui nous ont élus, dépend d'abord de notre possibilité de les consulter en amont des instances. En nous fournissant les documents préparatoires quelques jours avant la réunion, vous nous empêchez de réaliser pleinement cette consultation.

L'Elan commun s'inquiète aussi d'un ordre du jour pléthorique qu'il sera difficile de tenir pour cette réunion sauf à bâcler nos échanges. Une nouvelle réunion du CSA REA devra se tenir avant la fin du mois afin de désigner les représentant.es des personnels au comité médical. Nous souhaitons donc acter dès maintenant le fait de terminer cette réunion à un horaire raisonnable et renvoyer une partie de l'ordre du jour à la prochaine réunion du CSA.

Ces sujets seront évoqués dans le travail que nous devons avancer sur le règlement intérieur. Nous serons attentifs.ves à ce que celui-ci permette un véritable dialogue social.

Par ailleurs, nous rappelons aussi aujourd'hui notre ferme opposition aux réformes engagées concernant le Pacte enseignant et la voie professionnelle. Nous vous demandons de nous apporter des réponses concrètes sur la façon dont le Ministère envisage de les traduire dans l'Enseignement Agricole Public. Son silence se fait assourdissant !

D'une part, le Pacte va venir impacter directement nos établissements scolaires et va inévitablement toucher à leur fonctionnement et à l'organisation des services. Il va considérablement fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels, sur fond d'atteinte grave au statut, de contractualisation, de flexibilisation, d'annualisation, d'individualisation de la rémunération ... à rebours des valeurs et missions de l'Enseignement Agricole Public, qui reposent sur des principes d'équité, d'éducation et de service public.

D'autre part, nous contestons la réforme Macron des lycées professionnels visant clairement la transformation de l'Enseignement Professionnel Public sur le modèle de l'apprentissage avec nos métiers et nos statuts comme cibles. Cette réforme, en réalité un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés, n'est aucunement guidée par l'intérêt des élèves. Il s'agit d'un passage en force de la part du gouvernement, de la même manière que pour la réforme des retraites, qui s'est faite loi (par l'usage du 49-3) et dont nous continuons à demander toujours l'abrogation.

Enfin le recul que nous constatons chaque année sur le statut et la reconnaissance du travail des AESH et AED, déjà précaires, est inadmissible. Mais l'annonce lors de la conférence nationale sur le handicap de la création d'un nouvel emploi regroupant les AESH et les AED est une nouvelle étape dans le mépris du travail de nos collègues. Cette mesure qui ignore la réalité de ces emplois aujourd'hui doit être abandonnée.

**NON AUX BRIQUES ET À LA DESTRUCTION DES LYCÉES PROS !**